

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 8 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 05/16/8  
Décembre 2004

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITE FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

*Seizième session*

*Siège de la FAO, Salle rouge, Rome (Italie), 25-28 janvier 2005*

#### PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE POUR LE COMITE DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

#### RAPPEL DES FAITS

En qualité de coordonnateur pour CCAFRICA, le Gouvernement du Royaume du Maroc soumet le projet de plan stratégique pour le Comité de coordination pour l'Afrique (CCA) pour examen, convenant que cela renforcerait le rôle et rehausserait une participation effective du CCAFRICA au sein de la Commission du Codex Alimentarius et de la région de l'AFRIQUE.

**Objectif global** : Renforcer le rôle du CCA et rehausser sa participation et son efficacité au sein de la Commission du Codex Alimentarius et de la région de l'Afrique.

| OBJECTIFS   | ACTIONS A ENTREPRENDRE  | RESPONSABLES |
|---|---|--------------|
| 1-Favoriser une communication effective et dynamique entre les membres du CCA, les autres régions et les membres du Codex, le secrétariat du codex et les organisations concernées. | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer les procédures d'information et de consultation ;</li> <li>2. Accroître l'utilisation des systèmes de communication électronique dans les pays de la région de l'Afrique et encourager l'élaboration d'une page Web pour chaque point de contact ;</li> <li>3. Maintenir à jour un annuaire des points de contact nationaux du codex, y compris d'autres adresses ;</li> <li>4. Organiser un forum virtuel ayant comme objectif principal l'échange d'informations préalable aux réunions du codex, aussi bien avec les membres du CCA qu'avec les comités régionaux ou les pays membres du codex ;</li> <li>5. Mettre en place des échanges d'informations et des données</li> </ol> |              |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | d'expertise entre les points de contact nationaux du codex et/ou les comités nationaux du codex dans les pays du CCA et les autres pays.   |  |
| <p>2. atteindre une participation active et effective de tous les pays de la région à la Commission du Codex Alimentarius et à ses organes subsidiaires, notamment au CCA.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chercher des aides financières auprès des sources possibles de soutien des activités du codex (fondation et fonds judiciaires, OMS, FAO, PNUD, organisations internationales) ;</li> <li>2. Tirer avantage du fonds judiciaire du codex ;</li> <li>3. Solliciter une collaboration afin d'assurer la traduction des informations d'intérêt en anglais, français et arabe ;</li> <li>4. Constituer des groupes de travail chargés d'examiner les aspects stratégique des activités du codex ;</li> <li>5. Impliquer tous les pays de la région dans une participation active aux travaux entrepris par le CCA ;</li> <li>6. Combiner toutes les sessions du CCA avec des séminaires et des séances d'information sur les questions en rapport avec le commerce et la protection des consommateurs ;</li> <li>7. Favoriser la tenue de plusieurs réunions des comités du codex dans des pays de la région (organiser les réunions par roulement) pour les sensibiliser davantage aux activités du codex.</li> <li>8. Identifier et encourager les groupes de pays ayant des intérêts communs à coordonner leurs positions et les présenter comme position du groupe aux réunions des comités du codex ;</li> <li>9. Apporter un appui aux pays de la région de l'Afrique dans l'organisation des manifestations du codex.</li> </ol> |  |
| <p>3. Favoriser le développement et le renforcement des capacités des comités nationaux du codex et/ou des points de contact du Codex dans les pays membres du CCA.</p>        | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les besoins de renforcement des capacités avec l'appui des autres organisations et les possibilités de financement ;</li> <li>2. Inciter et appuyer les pays de la région pour la création du comité national du Codex (le service central de liaison avec le Codex devra faire office de secrétaire auprès du comité national du Codex) ;</li> </ol>   |  |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | <p>3. Harmoniser les procédures de travail et le règlement intérieur du CNC au niveau régional ;</p> <p>4. Conserver la trace des activités de formation, des échanges d'information et d'expertises entre les pays, avec les organisations internationales et des autres activités définies dans le plan d'action.</p>   |  |
| <p>4. Mettre à profit les capacités techniques et scientifiques existantes et les expériences des pays membres du CCA.</p> | <p>1. Etablir une liste de spécialistes et d'institutions disponibles dans la région du CCA, à partir des informations fournies par chaque pays ;</p> <p>2. Identifier les spécialistes et les organisations régionales susceptibles d'apporter une aide dans des domaines nécessitant un avis spécialisé et faciliter leur participation aux comités d'experts ;</p> <p>3. Mettre en place une entité d'évaluation régionale qui coordonnera la communication des données d'expertise avec les entités d'évaluation du codex.</p> <p>4. Identifier les questions nécessitant l'avis d'un spécialiste au sein des groupes de travail et établir des priorités.</p> <p>5. Organiser des groupes de travail, afin de formuler les projets de recherche de ressources et d'assurer leur suivi.</p> |  |
| <p>5. Assurer la continuité et la pérennité des activités du CCA.</p>  | <p>1. Concevoir un plan d'action biennal à mettre en œuvre entre les réunions du CCA ;</p> <p>2. Réaliser des évaluations périodiques et un suivi des actions programmées dans le plan stratégique ;</p> <p>3. Mettre en place des mécanismes de transfert d'informations pendant la transition de la coordination ;</p> <p>4. Présenter un bilan de réalisation des actions programmées dans le plan stratégique.</p>  |  |

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p>6- Aboutir à une coopération technique et à un mécanisme de financement pour permettre au CCA de développer et de poursuivre ses activités en concordance avec ses objectifs.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablir une liste d'organisations proposant une coopération technique et financière ;</li> <li>2. Organiser des groupes de travail, afin de formuler des projets de recherche de ressources et d'assurer leur suivi ;</li> <li>3. Réaliser l'analyse et le suivi des propositions concernant la création du fonds fiduciaire et d'autres moyens de financement dans le domaine du codex, en tenant compte des intérêts de la région.</li> </ol>   |  |
| <p>7- Identifier par priorité les besoins de la région en matière de sécurité sanitaire des aliments et dans d'autres domaines afin de trouver les moyens pour les satisfaire.</p>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les grands dossiers d'intérêt économique pour les pays de la région et qui créent des litiges dans le cadre d'élaboration des normes codex ;</li> <li>2. Elaborer des normes, des directives et autres recommandations présentant un intérêt pour la région ;</li> <li>3. Réaliser des études dans les pays membres afin de déceler les besoins de la région ;</li> <li>4. Encourager les liens avec d'autres parties intéressées régulièrement représentées au CCA ;</li> <li>5. Appliquer les principes de l'analyse des risques dans l'étude des dossiers.</li> </ol> |  |